



SÉANCE DU 27 JUIN 2021

Le vingt-sept juin deux mille vingt-et-un, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Pompéjac, Gironde, convoqué le 23 juin deux mille vingt-et-un, s'est réuni sous la présidence de monsieur Olivier DOUENCE, Maire.

PRESENTS : Vicky LEROY, Liliane BORDESSOULES, André L'AZOU, Olivier DOUENCE, Marie-Cécile DANGAS, Katia BEAUBEAU-MENNESSON, Philippe BESSIS, Laurent CERQUEIRA, Aniko HORVATH.

ABSENTS : Emmanuel JACOB (pouvoir à Olivier DOUENCE) et Christophe SPADETTO (pouvoir à Marie-Cécile DANGAS)

SECRETAIRE DE SEANCE : André L'AZOU

Ordre du jour :

- Repas du 14 juillet : fête nationale
- Demande de subvention au Conseil départemental – Maison des Ombelles
- Questions diverses.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité des membres présents.

D 2021- 16 : Repas du 14 juillet : fête nationale

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal que la commune renoue cette année avec le traditionnel repas communal du 14 juillet, ce dernier ayant été annulé en 2020 en raison de la crise sanitaire.

Après avoir pris l'avis des membres du conseil municipal il est proposé :

- de consulter un traiteur pour la fourniture des repas,
- de maintenir le principe de la gratuité du repas pour les habitants de la commune,
- de demander une participation financière aux invités « hors commune », à savoir parents ou amis des habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de maintenir la manifestation du 14 juillet 2021,
- de maintenir la gratuité pour les habitants de la commune,
- de fixer la participation financière des invités « hors commune » à 15,00 € (quinze euros) par personne et de maintenir la gratuité pour les enfants de moins de 10 ans

D 2021- 17 : Demande de subvention au Conseil départemental – Maison des Ombelles

Dans le cadre de l'étude de faisabilité et avant-projet-réhabilitation de l'opération « maison des Ombelles », la commune de Pompéjac sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil départemental de la Gironde.

Le montant demandé s'établit à **18 687,00€**.

Conformément à la règle, cette somme représente 65% du coût HT de l'étude, plafonné à 25 000,00 € HT ; soit ici, 65% de 28 500,00 € HT (plafonné 25 000,00 €) majoré du coefficient de solidarité (1.15).

A cette fin, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser monsieur le Maire à procéder à l'opération.

Q 2021 : Questions diverses :

Néant



L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE

LA SEANCE EST LEVEE A 19 H 15

Katia BEAUBEAU-MENNESSON	Philippe BESSIS	Liliane BORDESSOULES
Laurent CERQUEIRA	Marie-Cécile DANGAS	Olivier DOUENCE
Emmanuel JACOB pouvoir donné à Olivier DOUENCE	Aniko HORVATH	André L'AZOU
Vickie LEROY	Christophe SPADETTO pouvoir donné à Marie-Cécile DANGAS	